



Dégat des eaux dû aux travaux du propriétaire

Par **dragmobile**, le **31/08/2011** à **11:58**

Bonjour,

je suis rentré dans un appartement fin juillet.

Juste avant mon entrée un dégat des eaux partant de ma salle de bain jusque chez la voisine d'en dessous à été constaté, due à des travaux effectués au "black". Depuis, j'utilise ma salle de bain (faut bien se laver!) mais les fuites d'eau continuent.

La propriétaire a rempli une déclaration de sinistre au prés de son assureur et ma proposé d'en remplir une nouvelle à mon nom afin que je sois indemnisé pendant la durée des travaux et de la non jouissance de la piece d'eau et que je continue à payer mon loyer normalement. Ne sachant pas si cette manoeuvre va se retourner contre moi, pourriez vous m'éclairer sur le sujet ?

faut il que je remplisse une déclaration de sinistre ?

bloquer mon loyer chez un huissier ?

demander une diminution du prix du loyer ?

Merci de votre réponse

Par **Domil**, le **31/08/2011** à **14:57**

[citation]faut il que je remplisse une déclaration de sinistre ?[/citation] vous pouvez mais dites la vérité, notamment sur la date du sinistre initial

[citation]bloquer mon loyer chez un huissier ?[/citation] non. La consignation d'un loyer se faire à la caisse des dépôts et consignation après un jugement vous y autorisant

[citation]demander une diminution du prix du loyer ? [/citation] non, pas tant que les travaux ne durent pas plus de 40 jours et que vous ayez un réel défaut de jouissance.

Par contre, votre facture d'eau m'inquiète.